

LUDI'PREV

398 CHEMIN PARADIS 83560 RIAN
0666483222
ludiprevformation@gmail.com
<https://appanaia.com/web/ludi-prev>
SIRET : 90007335400020
Déclaration d'activité : 93830803683 - VAR



Nos prestations accessibles aux personnes en situation de handicap

Date d'application de la dernière version de la politique pour les personnes en situation de handicap

18/03/2025

Contexte

La politique régionale de formation des personnes en situation de handicap s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes situation de handicap en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'AGEFIPH peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

Définition du handicap

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

- Déficience motrice pouvant impacter les déplacements, la posture, la communication, l'alimentation.
- Déficience auditive pouvant impacter les interactions, les moyens de communication sonores, l'accès à l'information.
- Déficience visuelle pouvant impacter l'accès aux locaux, l'intégration collective, accès au savoir, l'autonomie.
- Maladie invalidante pouvant impacter l'accès aux locaux, l'intégration, la fatigabilité, les temps de formation, le planning.



Notre engagement envers le handicap

Toutes nos prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Lors de votre inscription, nous étudions ensemble les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser votre apprentissage.

Nous nous engageons à accueillir dans nos formations les PSH défini comme éligible, sans discrimination.

Identification des besoins

Lors de l'inscription et après communication des personnes en situations de handicap par le responsable de l'entreprise, un plan d'action est mis en place afin de faciliter l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Nous proposons un entretien individuel pour identifier les éventuels besoins spécifiques des stagiaires en situation de handicap.

Un référent handicap est désigné au sein de notre organisme pour assurer le suivi et coordonner les adaptations nécessaires avec l'entreprise.

Nos adaptations et compensations

Un accueil à temps partiel ou discontinu pourra être proposée, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation.

Nous récoltons toutes les informations nécessaires en amont de la formation afin de prendre en compte des informations fournies par la personne handicapée.

Il est possible d'aménager les modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation après analyse du besoin et définition de l'adaptation nécessaire.

En cas de déficience auditive, nous adaptons nos exercices et la posture du formateur. En cas de classe virtuelle, les sous-titrages sont disponibles pour garantir l'accès à l'information pour tous.

Toutes les ressources vidéos mises à disposition de l'apprenant sont sous-titrées. En cas de traducteur en langage des signes, nous nous rapprocherons du référent handicap de notre région afin de mettre en place les mesures nécessaires.

Pour la fatigabilité et les troubles de l'attention, des adaptations en matière de pauses, de méthodes pédagogiques, de postes de travail seront proposées et définies en amont de la formation.

Pour les déficiences motrices, nos locaux sont adaptés et accessibles aux PMR. Si ce n'est pas le cas, nous nous engageons à louer une salle adaptée pour répondre aux besoins identifiés. En cas de formation à distance, nous nous assurons que la personne possède bien les outils nécessaires pour la réalisation de la formation (fauteuil, siège, souris, clavier adapté).

Pour les déficiences visuelles, toutes les conditions seront étudiées. Nous mettons également à disposition des supports audios. Notre plateforme de formation répond aux normes d'accessibilité et tous les supports écrits peuvent lus par des applications de lecture vocale.

Nous accordons une grande importance à la diversité de nos pratiques pédagogiques et nos supports de formation. Les ressources sont disponibles dans plusieurs formats ; format PDF, vidéos pédagogiques sous-titrées, quiz d'auto-évaluation...

Dans l'espace numérique de travail se trouvent également des documents et services indispensables pour suivre votre formation : actualités, documents importants, lien permettant de prendre rendez-vous avec les formateurs, progression pédagogique

en définitive: Pédagogie ajustée :

Temps de formation modulable en fonction des capacités des apprenants.

Alternance entre théorie et pratique, avec des démonstrations adaptées aux contraintes physiques ou

cognitives.

Mise en place d'une progression pédagogique individualisée si nécessaire.

Accessibilité de nos locaux et/ou de nos outils

Collaboration avec l'entreprise pour l'accessibilité des locaux (Indicateurs 20 & 23)

Nos formations ayant lieu dans les locaux de l'entreprise cliente, nous nous assurons en amont que celle-ci garantit un cadre adapté aux PSH (accès PMR, équipements adaptés, ergonomie des postes de travail).

En cas de besoin spécifique non couvert, nous travaillons avec l'employeur pour identifier les solutions adaptées avant le début de la formation.

Sensibilisation et formation des équipes

Nos formateurs reçoivent une information annuelle sur les pratiques inclusives.

Référent handicap

Levard Valentin

responsable organisme de formation LUDIPREVENTION

Le référent handicap de notre organisme de formation est l'interlocuteur privilégié pour garantir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Son rôle est d'identifier les besoins spécifiques des apprenants, d'adapter les modalités pédagogiques en collaboration avec l'entreprise, et d'assurer un suivi personnalisé tout au long de la formation. Il veille également à la sensibilisation des formateurs et au respect des obligations légales en matière d'accessibilité.

Notre réseau de partenaires

AGEFIPH: 147 rue henri vienne 83000 TOULON

RESSOURCE HANDICAP FORMATION PACA: Delphine Hamel, conseillère ressource handicap formation

PARIH 83:

1041 avenue de draguignan, 83130 LA GARDE